<u>Date de convocation</u>: 10 octobre 2023 <u>Date d'affichage</u>: 10 octobre 2023 <u>Nombre de conseillers en exercice</u>: 14

Présents : 10 Votants : 13

L'an **deux mil vingt-trois**, le **dix-sept octobre** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal exceptionnel légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BAPTISTA Paulo, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. COUTARD Franck, DULUARD Alexandre, GRUAU Francis, LEBOUCHER Grégory, REYNAERT Johan, Mmes AGIN Christine, BRIFFAULT Agnès, GOUALARD Aurélie, LOUVEAU Béatrice.

<u>Absents excusés</u>: M. COUBARD Anthony (procuration à Mme GOUALARD Aurélie), MARTIN Romuald (procuration à M. GRUAU Francis), Mmes GUERRIER Mathilde, GUITTET-ALANIC Emilie (procuration à M. BPATISTA Paulo)

Secrétaire de séance : M. DULUARD Alexandre.

Le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour :

- 1. PROJET RUE DES FRESNES,
- 2. DEVIS ASSAINISSEMENT RUE DES ECHELLES,
- 3. DEMANDE D'ASSOCIATIONS,
- 4. ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZADERS),
- 5. DIVERS.

L'ensemble des membres présents ont validés le compte rendu du 12 septembre 2023.

PROJET RUE DES FRESNES

Délibération nº 2023-10-027

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des élus les chiffrages des différents projets pour le local de l'ancienne école rue des frênes en conservant la salle multi activités.

Projet n° 1 : réaliser un logement, transférer la mairie,

Projet n° 2 : réaliser 3 logements,

Projet n° 3 : réaliser une Maison d'Assistantes Maternelles,

Projet n° 4 : vendre le bâtiment.

Il est noté que la partie désamiantage semble élevée, cela comprend le préau, la cour et les réseaux.

- M. COUTARD Franck demande si une estimation a été faite pour la vente du bâtiment avec la salle multi-activités. M. le Maire informe qu'il souhaite conserver la salle multi-activités qui avait été un projet du mandat précédent et que celle-ci est utile pour les anciens, pour l'école et pour les associations. Il demande également si une estimation de la mairie actuelle a été faite.
- M. BAPTISTA informe que ce projet peut prétendre aux subventions DETR/DSIL, de la région, de la caf, le fonds de concours ...

M. REYNAERT trouve qu'une seule estimation d'un économiste c'est insuffisant pour pouvoir se décider. Le choix du projet lui semble précipité.

Mme GOUALARD ne voit pas une MAM se mettre en place dans ce bâtiment, par rapport à l'escalier qui n'est pas adapté pour recevoir des enfants.

Mme AGIN pense que déplacer la mairie, ce n'est pas nécessaire, que pour des logements, cela entraine des complications (bail, états des lieux...) elle y voit plus une MAM.

- M. LEBOUCHER s'interroge sur le projet d'une MAM, est ce viable dans le temps ?
- M. BAPTISTA pense que le projet MAM serait le plus intéressant, il a connaissance de plusieurs nourrices qui seraient intéressées par le projet.

Mme LOUVEAU demande si on a une idée du loyer qui peut être demandé ? 150 à 200 € par nounou dans ce qui se fait aux alentours.

M. GRUAU trouve les estimatifs élevés et que le projet représente une somme assez importante.

Mme BRIFFAULT n'a pas trop d'avis sur le sujet, elle manque un peu d'information et de recul.

- M. DULUARD pense que le projet de MAM serait le plus intéressant financièrement parlé, il s'est renseigné dans les communes alentours ayant réalisé un projet similaire, le projet serait subventionnable à 70-75%.
- M. BAPTISTA ajoute que les nourrices devront créer une association et que la commune devra mettre en place une convention.
- M. BAPTISTA rappelle que l'objet de la discussion est de savoir sur quel projet le conseil municipal se lance, pour faire les demandes de subventions et voir si cela peut être budgétairement réalisable.

Est-ce que la commune lance un projet ? Après un vote à main levée, 4 s'abstiennent, 9 sont pour lancer un projet.

Quel projet ?

Pour le projet n°1, contre à l'unanimité,

Pour le projet n°2, contre à l'unanimité,

Pour le projet n°3, abstention 4, pour 9,

Pour le projet n°4, contre à l'unanimité.

La décision est de lancer le projet de création d'une MAM, nous laissons à LC Développement le soin de préparer le projet pour pouvoir faire les demandes de subventions DETR/DSIL ...

M. BAPTISTA va recontacter les nourrices intéressées par le projet pour éventuellement leur proposer une rencontre et les informer que le projet est soumis à la création d'une association.

DEVIS ASSAINISSEMENT RUE DES ECHELLES

N'ayant pas reçu le devis avant la réunion, le sujet est ajourné à la prochaine réunion de conseil municipal.

DEMANDE D'ASSOCIATIONS

Nous avons reçu en mairie 2 courriers concernant des demandes de prêt de salle.

La 1ère demande concerne des cours de sport le soir (pilate et step),

La 2^{ème} demande concerne une demande de lieu pour faire un regroupement d'Assistantes Maternelles.

La question est de savoir quelle salle pouvons-nous proposer ?

La salle des touches ? 2^{ème} salle disponible en semaine mais problème lors des locations le weekend et également compliqué pour le chauffage. Si le choix des associations se porte sur cette salle, il serait préférable que les activités aient lieu le même jour dans la mesure du possible pour limiter le temps de chauffage.

La salle multi-activités ? Plus facile à chauffer, mais peut être trop petit. Il faut revoir aves les associations si ce lieu leur conviendrait. M. BAPTISTA se charge de recontacter les personnes concernées.

Une nouvelle association de jeux de société est en cours de création, la salle multi-activités leur sera prêtée, une réunion aura lieu le 18/10. Les prévenir que lors d'un décès celui-ci est prioritaire et qu'il est primordiale que l'association passe par la mairie pour les réservations de la salle.

De ce fait, nous allons à nouveau réclamer à Mme Vaidie, Association les cousettes, qui ne se réunissent plus de bien vouloir libérer le placard qui leur avait été mis à disposition et de nous rendre les 2 clés (placard et porte d'entrée).

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZADERS)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (éolien, Solaire, méthanisation, ...), il n'est pas obligatoire d'en définir sur la commune mais qu'il est fortement conseillé car sans délimitation le gouvernement pourrait décider directement. Une consultation du public pourrait être lancé. Dans le but de s'informer, une réunion avec la Vallée de la Sarthe aura lieu le mardi 7/11 de 10h à 12h30 à Loué.

TRANSFERT DE CRÉDITS BUDGET COMMUNE DM 3

Délibération nº 2023-10-029

Pour pouvoir régler la facture de la société TROU, il est nécessaire de faire le transfert de crédits suivant :

Section Investissement	Dépenses	Montant	
Chapitre 21	Article 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	-320	
Chapitre 14	Article 2158 opération 14 Autres installations, matériel et outillage techniques	320	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les décisions modificatives budgétaires telles que présentées.

DIVERS

Des devis ont été réalisés pour l'entretien de 2 bassins de rétention. Sté Le Buisson 240 € HT par bassin, Sté GC Service Forestier 975 € HT par bassin. Le devis de la Sté Le buisson a été retenu par contre il va lui être demandé de refaire ce devis car il y a 3 bassins de rétention sur la commune.

- M. BAPTISTA informe que des chaises bistrot en alu ont été commandées pour le bistrot du village pour un montant de 1851.55 € TTC, le budget prévu était de 3000 €.
- M. BAPTISTA fait connaître une demande de certificat d'urbanisme pour le terrain de M. Bouteloup situé rue du clos des gars. Foncier aménagement a un projet de construction de 7 pavillons, les terrains seront en bordure de rue ou avec un accès empierré, pas de voirie ni d'éclairage public comme impasse des palmiers. Le prix de vente des terrains serait d'environ 44 000€.
- M. MARTIN Romuald, excusé pour cette réunion, a indiqué à M. Baptista que le comice des pays de loué devrait reverser la somme de 1700 € à la commune. Nous allons vérifier la procédure à suivre, est-ce un don ? ou l'association achète directement du matériel pour ce montant ? Voir avec la trésorerie de Conlie.

Un tour de table est fait pour que chacun puisse aborder des sujets divers :

Mme BRIFFAULT Agnès indique aux élus qu'il va falloir prévoir une réunion pour le projet de la rue de Jaguenet.

- M. COUTARD Franck signale que la Gée est envahi par les ragondins, nous allons voir ce qu'il est possible de faire auprès du syndicat V
- M. BAPTISTA Paulo informe le conseil municipal que dans le cadre de sa délégation, il a validé :
- un devis SAGALAB contrôle des jeux (parcours de santé, city, les touches) 331,20 € TTC,
- un devis UGAP achat des chaises pour le bistrot du village 1 851,55 € TTC,
- un devis AD Multi-Travaux- réparation fissure du commerce (profilé) 113,74 € TTC,
- un devis DEFIBRILLATEUR CENTER contrôle des 2 nouveaux défibrillateurs 384,00 € TTC,
- un devis GC SERVICE FORESTIER Tilleuls école 492,00 € TTC
- un devis C3RB Orphée logiciel bibliothèque maintenance et hébergement 501,34 € TTC,
- un devis SAUR remplacement motoréducteur 2 120,05 € TTC,
- un devis VEOLIA entretien du poste de relèvement de la bosserie 1740,00 € TTC

Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h35.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le mardi 14 novembre 2023 à 20h30

REPERTOIRE

 N° (1) : numéro de délibération N° (2) : numéro de nomenclature

Date	N° (1)	N° (2)	Thème nomenclature	Objet	Page
17/10/2023	2023-10-027	1.7	Actes spéciaux	CHOIX DU PROJET RUE DES FENES	2023-031
17/10/2023	2023-10-029	7.1.4	Décisions modificatives	TRANSFERT DE CREDITS N°3	2023-033

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le Préfet : 20/10/2023

- publication: 20/10/2023

SIGNATURES

Le Maire BAPTISTA Paulo Le Secrétaire de séance <u>DULUARD Alexandre</u>